

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Mono-N-Butylamine

Code du produit : 51175-00, P5117510, P5117515, N5117510, N5117511, P5117514, P5117512, P5117501, P5117502

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Eastman Chemical Company

Adresse : 200 South Wilcox Drive
Kingsport TN 37660-5280

Téléphone : (423) 229-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: +1-800-424-9300, +1-703-527-3887 CCN7321

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Intermédiaire de synthèse

Restrictions d'utilisation : Inconnu.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3

Corrosion de la peau : Catégorie 1A

Domages oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 + H331 Toxique par contact cutané ou par inhalation.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance pure

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
n Butyl Amine	109-73-9	>= 99.5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
 Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
 Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

importants, aigus et différés graves.
Oedème pulmonaire
Pneumonie
effets corrosifs
Les dommages à la santé peuvent être retardés.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inadéquats : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniaque

Autres informations : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou souterraines.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).
Empêcher le produit de couler dans les canalisations, les

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

égouts ou les cours d'eau.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre dans les yeux, dans la bouche ou sur la peau. Ne pas goûter ni avaler. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Bien laver après manipulation.
- Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
n Butyl Amine	109-73-9	(c)	5 ppm 15 mg/m ³	CA AB OEL
		C	5 ppm	CA BC OEL
		P	5 ppm 15 mg/m ³	CA QC OEL
		C	5 ppm	ACGIH

- Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Protection des mains

Remarques : Gants en caoutchouc Gants en néoprène Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Écran facial

Protection de la peau et du corps : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Mesures de protection : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : ammoniacale

Seuil de l'odeur : non établi(e)

pH : 13
Concentration: 50 %

Point de fusion/congélation : -47 °C

Point/intervalle d'ébullition : 77 °C

Point d'éclair : -7.5 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : non établi(e)

Auto-allumage : 320 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 9.8 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 1.7 %(V)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : 102 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : 2.52
(Air = 1.0)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.736 g/cm³ (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : complètement soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.83

Température d'auto-inflammation : 320 °C

Température de décomposition : non établi(e)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 0.507 mPa.s (21 °C)

Viscosité, cinématique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un oxydant.

Tension superficielle : 69.5 mN/m, 20 °C

poids moléculaire : 73.14 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucun raisonnablement prévisible.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Exposition prolongée à l'air ou à l'humidité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Produits incompatibles	:	Oxydants forts Acides forts et bases fortes
Produits de décomposition dangereux	:	Dioxyde de carbone (CO ₂) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO _x) Ammoniaque

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Composants:

n Butyl Amine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 372 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 430 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Composants:

n Butyl Amine:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

Lésion/irritation grave des yeux

Composants:

n Butyl Amine:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

n Butyl Amine:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	:	N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
---	---	---

Cancérogénécité

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Composants:

n Butyl Amine:

Cancérogénicité - Évaluation : Aucune évidence de cancérogénicité lors d'études chez des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

n Butyl Amine:

Toxicité pour la reproduction : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations
- Évaluation animales.

STOT - exposition unique

Composants:

n Butyl Amine:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité à dose répétée

Composants:

n Butyl Amine:

: 51 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 14 d
Organes cibles : Appareil respiratoire, Yeux, Peau, Coeur

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

Informations sur les voies possibles d'exposition

Produit:

Inhalation : Remarques: Toxique par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Remarques: Toxique par contact cutané.
Provoque des brûlures graves de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Contact avec les yeux : Remarques: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion : Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

n Butyl Amine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 8.3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 2.03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3.0 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Persistance et dégradabilité

Composants:

n Butyl Amine:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable selon le test approprié de l'OECD.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

n Butyl Amine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.83

Mobilité dans le sol

Composants:

n Butyl Amine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 15 - 107

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 1125
- Nom d'expédition : n-Butylamine
- Classe : 3
- Risque subsidiaire : 8
- Groupe d'emballage : II
- Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids, Class 8 - Corrosive substances
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 363
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 352

Code IMDG

- No. UN : UN 1125
- Nom d'expédition : n-BUTYLAMINE
- Classe : 3
- Risque subsidiaire : 8
- Groupe d'emballage : II
- Étiquettes : 3 (8)
- EmS Code : F-E, S-C
- Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

- No. UN : UN 1125
- Nom d'expédition : n-BUTYLAMINE
- Classe : 3
- Risque subsidiaire : 8
- Groupe d'emballage : II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

Étiquettes	:	3 (8)
Code ERG	:	132
Polluant marin	:	non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Dans l'inventaire TSCA
DSL	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
AICS	:	En conformité avec les inventaires
ENCS	:	En conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	En conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / C	:	Limite supérieure
CA AB OEL / (c)	:	plafond de la limite d'exposition professionnelle
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / P	:	Plafond

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de

Mono-N-Butylamine



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2017
1.4	08/29/2019	150000103701	Date de la première parution: 03/06/2017
PRD		SDSCA / 3F / 0001	

l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/29/2019

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F